

DEMANDE DE MISE EN SERVICE

2025

Distributeur

Société :		N° de commande :	
Nom du contact :			
Adresse :			
Code postal :			
Ville :			
Tél. :		Mail :	
Demandeur		Chantier	
Société :		Nom :	
Nom du contact :		Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Code postal :		Code postal :	
Ville :		Ville :	
Tél. :		Tél. :	
Mail :		Mail :	
Facturation : Distributeur : <input type="checkbox"/> Demandeur : <input type="checkbox"/> Client : <input type="checkbox"/>			

Produits

PAC AIR/EAU : <input type="checkbox"/> PAC AIR/AIR : <input type="checkbox"/> PAC Hybride gaz : <input type="checkbox"/> Chaudière gaz : <input type="checkbox"/> Forfait câblage électrique : <input type="checkbox"/> 50€ HT	Installateur :
	Marque :
	Référence :
	Numéro de série :

Personne à contacter

Date souhaitée de mise en service

Nom :	Date :
Tél :	
Mail :	

Cachet

Signature

--	--

Afin de réaliser avec un maximum d'efficacité la prestation commandée, nous vous prions d'effectuer les contrôles préliminaires selon la liste jointe des travaux compris dans cette prestation.

TRAVAUX COMPRIS DANS NOS PRESTATIONS DE MISE EN SERVICE

<p>PAC AIR/EAU</p>	<p>Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur Raccordement du circuit frigorifique Contrôle de l'étanchéité à l'azote Tirage au vide des liaisons frigorifiques Contrôle du raccordement électrique et des tensions Ouverture des vannes et appoint de gaz si nécessaire Mise en route Réglage des paramètres Envoi par mail d'un rapport de mise en service Appairage des sondes si nécessaire</p>
<p>PAC AIR/AIR</p>	<p>Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur Raccordement du circuit frigorifique Contrôle de l'étanchéité à l'azote Tirage au vide des liaisons Vérification des dispositifs d'écoulement des condensats Vérification des raccordements électriques Mise en route Réglage des paramètres Envoi par mail d'un rapport de mise en service</p>
<p>Chauffe-eau thermodynamique</p>	<p>Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur Raccordement frigorifique Contrôle d'étanchéité à l'azote Tirage au vide des liaisons frigorifiques Ouverture des vannes et appoint de gaz si nécessaire Contrôle du câblage et des tensions Mise en route Réglage des paramètres Envoi par mail d'un rapport de mise en service</p>
<p>PAC Hybride gaz</p>	<p>Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur Raccordement du circuit frigorifique Contrôle de l'étanchéité à l'azote Tirage au vide du circuit frigorifique Contrôle du raccordement électrique et des tensions Ouverture des vannes et mise en route Tests d'étanchéité Réglage du brûleur Appairage des sondes si nécessaire Envoi par mail d'un rapport de mise en service</p>
<p>Chaudière gaz</p>	<p>Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur Contrôle du câblage et des tensions Réglage des paramètres Réglage du brûleur Appairage des sondes si nécessaire Envoi par mail d'un rapport de mise en service</p>

PRE-REQUIS



Si ces prérequis ne sont pas respectés, un forfait de 150€ HT sera facturé pour déplacement et installation non prête.

<p>PAC AIR/EAU</p>	<p>Rendre l'accès aux unités possible. La PAC doit être installée à moins de 1 mètre du sol (à défaut, présence d'un échafaudage conforme obligatoire) Les liaisons doivent être bouchées ou brasées afin d'assurer une étanchéité à l'air et à l'humidité, à proximité des raccords. Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure. Le diamètre et la longueur des liaisons frigos doivent être conformes aux données du constructeur. Les raccordements électriques doivent être effectués (sauf si option forfait câblage cochée) et conformes aux données du constructeur. Raccordements hydrauliques chauffage, capteurs et ECS effectués. Mise en eau de l'installation, mise en pression, purge effectuée. Réalisation du système d'évacuation des eaux. Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif. Application des normes EN378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes.</p>
<p>PAC AIR/AIR</p>	<p>L'installation doit être conforme aux données du constructeur. Les unités intérieures et extérieures doivent être positionnées et fixées à leur emplacement définitif Rendre l'accès aux unités possible. Les dénivelés entre l'unité extérieure et les unités intérieures doivent être conformes aux préconisations du constructeur. L'écoulement des condensats doit être raccordé. Les tubes frigo doivent être installés sans cassure ni pliure, bouchonnés et repérés si plusieurs appareils. Le diamètre et la longueur des liaisons frigo doivent être conformes aux données du constructeur. L'alimentation électrique doit être disponible le jour de l'intervention. Les raccordements électriques doivent être en place et conformes aux données du constructeur. Application des normes EN378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes.</p>
<p>Chauffe-eau thermodynamique</p>	<p>Le ballon doit être mis en eau. Le ballon doit être raccordé électriquement et pouvoir fonctionner seul avant mise en service de la pompe à chaleur en débranchant la sonde de l'unité extérieure. Elle doit être posée et fixée. L'unité extérieure doit être raccordée électriquement (mais non alimentée). Les liaisons frigorifiques doivent être posées, isolées et pincées (ou bouchées) et laissées en attente des raccordements au chauffe-eau et à l'unité extérieure.</p>
<p>PAC Hybride gaz</p>	<p>Faciliter l'accès à la chaudière et au compteur gaz. Raccordements électriques effectués et conformes aux données constructeur. Raccordements hydrauliques chauffage et ECS effectués, ballon mis en eau. Système d'évacuation des eaux et des gaz de combustion effectué.</p>
<p>Chaudière gaz</p>	<p>Faciliter l'accès à la chaudière et au compteur gaz. Raccordement électrique effectué. Raccordements hydrauliques chauffage et ECS effectués. Système d'évacuation des eaux et des gaz de combustion effectué. Copie du certificat « Qualigaz » à fournir lors de l'intervention.</p>

DEMANDE DE MISE EN SERVICE 2025

PRESTATIONS	Mise en service ⁽¹⁾
PRODUITS	
Dans la limite d'un rayon de 50 Km. Au-delà, 1.3 € HT sera facturé par kilomètres supplémentaires.	
POMPE A CHALEUR AIR/EAU	430€ HT
POMPE A CHALEUR HYBRIDE GAZ	550€ HT
CHAUDIERE GAZ	180€ HT
CHAUFFE EAU THERMODYNAMIQUE	Monobloc : 250€ HT Split : 320€ HT
CLIMATISATION	380€ HT + 100€ HT/UI